

DELIBERATION N° 12 / 2021
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Eric ROULOT

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, M. MAILLARD, Mme SAINT-AMAUX - M. SAHED

Excusés et ont donné procuration : M. BOURÉ à M. NITOU SAMBA – Mme BOCK à Mme EL MANANI – Mme BOULET à Mme DIALLO Aïcha – Mme TIZNITI à M. DADDA - Mme CETINKAYA à Mme NAZEF – M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN - Mme LE LEPVRIER à Mme DIALLO Aminata – M. BOUTRY à Mme SAINT-AMAUX

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION FINANCIERE

Objet : **Vote du Budget Primitif 2021 du budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres »**

Monsieur le Maire informe qu'il a été remis à chaque membre du Conseil municipal, un exemplaire du budget primitif 2021 qui présente la liste des crédits budgétaires.

Il est proposé d'intégrer par anticipation au budget primitif les résultats du compte administratif 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 28 voix pour, 5 abstentions (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

✓ **De voter** le Budget Primitif 2021 du budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres »

- au niveau du chapitre pour la section d'Investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement.

✓ **D'adopter** le Budget Primitif 2021 du budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres » qui est équilibré en recettes et en dépenses avec intégration par anticipation des résultats du compte administratif 2020 :

Total des dépenses de fonctionnement :	171 317,82 €
Total des recettes de fonctionnement :	90 000,00 €
Résultat antérieur reporté	81 317,82 €

Total des dépenses d'investissement :	99 958,44 €
Restes à réaliser – dépenses :	0,00 €

Total des recettes d'investissement :	57 071,51 €
Restes à réaliser – recettes :	0,00 €

Restes à réaliser – recettes : 0,00 €
Résultat antérieur reporté 42 886,93 €

Total des dépenses : 271 276,26 €
Total des recettes : 271 276,26 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Eric ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

